

Le gouvernement oeuvre selon une "approche globale" d'amélioration du pouvoir d'achat

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 15-01-2009 19:24:31

Le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour la protection du consommateur et du pouvoir d'achat dans le cadre d'une "approche globale" fondée essentiellement sur l'amélioration du revenu, la maîtrise des prix et la prévoyance sociale, a affirmé mercredi le ministre des Affaires économiques et générales, M. Nizar Baraka.

En réponse à une question orale du Groupe Haraki à la Chambre des représentants sur les moyens de juguler la cherté de la vie et de remédier à l'inefficacité des procédures en vigueur en matière du contrôle des prix, M. Baraka a souligné que le gouvernement "n'a pris et ne prendra aucune décision ou mesure de nature à porter atteinte au pouvoir d'achat", sachant tout l'intérêt qu'il porte à l'amélioration du niveau de vie des citoyens conformément aux Hautes orientations royales.

Cette approche s'est traduite par l'amélioration des revenus des fonctionnaires et salariés (en progression entre 10 et 22 PC), l'exonération de 350 mille fonctionnaires et salariés de l'impôt sur le revenu (à partir de janvier 2007 grâce au relèvement du seuil imposable de 24.000 à 28.000 DH), l'augmentation des allocations familiales à 200 DH en y incluant pour la première fois les travailleurs du secteur agricole et le relèvement du seuil minimum des pensions de retraite à 600 DH.

Entre autres décisions à verser dans cette approche, le ministre a cité l'enveloppe allouée à la Caisse de compensation, portée à 35 milliards DH, pour faire face à la flambée des prix des produits alimentaires et pétroliers en 2008.

Pour l'année 2009, une somme de 28,9 milliards DH est allouée à la subvention des produits de premières nécessité, aux côtés des mesures d'activation du Conseil de la concurrence, de l'élaboration d'études en la matière et du lancement du programme "Rawaj", a-t-il rappelé.

Evoquant le projet de loi relatif à la protection du consommateur, actuellement en cours de discussion au sein du parlement, M. Baraka a précisé que ce texte aura pour effet de renforcer le rôle des associations des consommateurs dans la représentation des citoyens pour la défense de leurs droits économiques et sociaux et l'amélioration de la qualité des produits et services.

Concernant la prévoyance sociale, le ministre a rappelé les mesures prises dans le cadre de l'assurance maladie obligatoire (AMO), notamment le rallongement de la liste des maladies et médicaments couverts, la suppression de taxes sur les produits pharmaceutiques de traitement du cancer et de l'hépatite virale et le lancement du programme du régime d'assistance médicale "RAMED" pour la région de Tadla-Azilal.

Le ministre a, également, cité la création, dans le cadre de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), de mécanismes d'assistance directe par la mise en œuvre du programme "Tayssir" de lutte contre la déperdition scolaire dans les villages défavorisés (près de 80 DH pour chaque élève issu d'une famille nécessiteuse).

MAP